

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 avril 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 46 de l'ordre du jour
**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 31 de la résolution 55/174 A de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2000, aux termes duquel l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui rendre compte tous les quatre mois, durant sa cinquante-cinquième session, des réalisations de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Le présent rapport, qui couvre l'évolution de la situation depuis la publication de mon rapport annuel le 20 novembre 2000 (A/55/633-S/2000/1106), est aussi soumis en réponse à la demande du Conseil de sécurité qui souhaite être régulièrement informé des principaux faits survenus en Afghanistan.

II. Évolution récente de la situation en Afghanistan**A. Visite du Secrétaire général**

2. Du 10 au 12 mars, je me suis rendu au Pakistan dans le cadre d'une tournée de la région de l'Asie du Sud au cours de laquelle je me suis aussi arrêté au Népal, au Bangladesh et en Inde. Mes entretiens avec le Président Rafiq Tarar, le chef de l'exécutif, le général Pervez Musharraf, et le Ministre des affaires étrangères, M. Abdus Sattar ont porté sur les multiples aspects de la situation en Afghanistan. Je me suis aussi entretenu avec le Ministre des affaires étrangères des Taliban, Wakil Ahmad Mutawakkil, qui est venu à Islamabad pour me rencontrer. Je me suis également rendu dans la province de la frontière du nord-ouest du Pakistan afin de voir des réfugiés afghans au camp de réfugiés de Shamshatoo près de Peshawar pour les assurer que l'Organisation des Nations Unies s'était engagée à apporter l'assistance

dont ils avaient si désespérément besoin, eux et les autres réfugiés afghans. Je n'ai malheureusement pas pu visiter le camp de Jalozai, où l'on m'a dit que les conditions étaient particulièrement dures.

3. Lors de mes entretiens avec le général Musharraf, j'ai exprimé la gratitude que portait la communauté internationale au Pakistan pour avoir accueilli les millions de réfugiés afghans forcés de fuir leur pays au cours des 20 dernières années et de chercher asile au Pakistan. Nous avons convenu que les Afghans qui étaient entrés récemment au Pakistan seraient autorisés à y rester et que, tandis que le Pakistan faciliterait l'acheminement des secours immédiats aux quelque 80 000 réfugiés à Jalozai, le système des Nations Unies pour sa part redoublerait d'efforts pour aider les Afghans à l'intérieur de leur pays afin de prévenir de nouveaux exodes.

4. Lors de mon entretien avec M. Mutawakkil, je lui ai souligné combien il importait que les Taliban respectent les clauses de l'accord écrit conclu le 2 novembre 2000, aux termes duquel les deux parties au conflit acceptaient de poursuivre le dialogue, sous mes auspices, dialogue dont aucune des deux parties ne se retirerait unilatéralement avant qu'on ait examiné tous les points de l'ordre du jour. J'ai instamment demandé aux Taliban de revoir la décision qu'ils avaient prise, après l'imposition de sanctions, de rejeter le rôle de médiation de l'ONU, en soulignant que ce n'était que par l'intermédiaire de l'ONU qu'on pourrait parvenir à une solution politique globale. Parmi les autres sujets, nous avons aussi parlé de la situation humanitaire, des progrès réalisés par les Taliban dans l'élimination de la culture du pavot et du fait qu'Osama bin Laden se trouvait toujours en Afghanistan.

5. Inévitablement, une partie considérable de l'entretien avec M. Mutawakkil a porté sur l'ordre donné par le chef du mouvement des Taliban, le mollah Mohammad Omar, à la suite d'un *fatwah* (édit) des oulémas afghans, de détruire toutes les statues et autres objets de « culte non islamiques ». J'ai demandé à ce qu'il soit sursis, au moins temporairement, à l'exécution de cet ordre, en attendant qu'un groupe de théologiens islamiques internationaux puisse conférer avec les oulémas afghans. J'ai aussi exploré diverses solutions tendant à enlever les statues pour les mettre en sécurité hors d'Afghanistan. M. Mutawakkil m'a répondu que le *fatwah* était déjà en cours d'exécution, et qu'il s'agissait d'une question interne fondée sur des principes purement islamiques. Peu après, j'ai été consterné d'apprendre que deux statues du Bouddha dans le Bamyán, d'une valeur inestimable, avaient déjà été détruites.

B. Activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan

Contacts avec les parties afghanes en conflit

6. Mon Représentant personnel pour l'Afghanistan et chef de la Mission spéciale, Francesc Vendrell, a poursuivi ses contacts avec les deux parties afghanes en conflit et d'autres Afghans, ainsi qu'avec les gouvernements de la région. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, il s'est entretenu avec M. Mutawakkil à six occasions. Fin janvier, il a rencontré à Faizabad le professeur Burhanuddin Rabbani, Président de l'État islamique d'Afghanistan, et le commandant Ahmad Shah Massoud, ainsi que le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Abdullah, à New York, le 7 février.

7. Dans les semaines qui ont suivi l'accord du 2 novembre 2000, mon Représentant personnel a examiné avec les Taliban et le Front uni un éventuel ordre du jour

qu'il espérait voir terminé avant son prochain rapport oral au Conseil de sécurité et au groupe des « six plus deux » en février. Au début de décembre 2000, les Taliban l'ont informé que, considérant que le Conseil de sécurité devait adopter incessamment de nouvelles sanctions contre eux, ils ne pouvaient plus accepter l'ONU comme intermédiaire impartial et que, s'ils étaient disposés à poursuivre le dialogue avec le Front uni, ils ne souhaitaient plus le faire sous les auspices de l'ONU. Cela étant, les Taliban ont fait savoir qu'ils n'accepteraient l'invitation du Gouvernement ouzbek touchant une réunion des deux parties à la fin janvier que si l'ONU n'y assistait pas. Le Gouvernement ouzbek a refusé de poursuivre le processus dans ces conditions. Le Front uni, quant à lui, continue d'estimer que tout dialogue avec les Taliban doit se dérouler en présence de mon Représentant personnel.

8. Après la promulgation de l'édit sur la destruction de toutes les statues, mon Représentant personnel s'est rendu à Kaboul le 1er mars et, au cours d'une longue conversation avec M. Mutawakkil, a cherché à bien faire comprendre à ce dernier les conséquences négatives qu'aurait l'exécution de cet édit pour les Taliban et a proposé, sans succès, que la question soit renvoyée à un groupe d'oulémas internationaux nommés par l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) ou, à défaut, que cette exécution soit différée.

9. Outre les sujets ci-dessus, les discussions que mon Représentant personnel a tenues avec les deux parties en présence ont porté sur l'impartialité de l'Organisation des Nations Unies et les différents rôles et responsabilités de ses organes constitutifs; la situation des droits de l'homme en Afghanistan, en particulier les événements survenus à Yakawlang au début janvier (voir par. 49 à 51 ci-dessous) et la nécessité de faire porter aux coupables de violations la responsabilité de leurs actes; les diverses propositions avancées par des personnalités afghanes à l'étranger, en particulier l'ancien Roi, tendant à convoquer une *loya jirga* (grande assemblée traditionnelle) d'urgence; l'appui international au relèvement et à la reconstruction futurs du pays lorsque l'on serait parvenu à un règlement de paix global; et la nécessité de trouver une solution que le Conseil de sécurité puisse accepter au fait qu'Osama bin Laden continue de se trouver en Afghanistan.

Contacts avec des Afghans non combattants

10. Mon Représentant personnel se tient en contact avec plusieurs personnalités afghanes non combattantes, notamment celles qui sont favorables à la convocation d'une *loya jirga* comme moyen d'amener une solution pacifique et démocratique au conflit afghan. À cet égard, à la mi-février à Rome, il s'est de nouveau entretenu avec l'ancien Roi d'Afghanistan, Zahir Chah, et des membres de sa famille et de son entourage. Mon Représentant et des spécialistes des affaires politiques de la Mission spéciale ont tenu des discussions à diverses occasions avec des membres du comité exécutif du processus de Rome, qui vient d'être créé. M. Vendrell a aussi tenu des réunions à Londres et à Genève avec les membres du comité exécutif du processus de Chypre, et à Islamabad avec Sayid Ahmad Gailani, dirigeant du Front islamique national d'Afghanistan.

Autres activités, y compris contacts avec les gouvernements intéressés

11. Mon Représentant personnel a poursuivi ses contacts avec les gouvernements des membres du groupe « six plus deux » et d'autres États intéressés. Dans ce contexte, il s'est rendu à Moscou à la fin de novembre 2000 pour s'y entretenir avec

le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, Vyacheslav Trubnikov, et les Vice-Ministres des affaires étrangères, Alexander Losyukov et Sergey Ordzhonikidze. Également à la fin novembre, sur l'invitation du Gouvernement indien, M. Vendrell a rencontré à New Delhi le Ministre des affaires étrangères, Jaswant Singh, et le Secrétaire aux affaires étrangères, Lalit Man Singh. Au début décembre, il s'est rendu à Achgabat à l'occasion du cinquième anniversaire de la proclamation par l'Assemblée générale de la neutralité permanente du Turkménistan. Outre ses entretiens avec le Président Saparmurat Niyazov, le Ministre des affaires étrangères Batyr Ateyevich Berdyev et le Conseiller du Président Boris Sheikmuradov, M. Vendrell a assisté à un *iftar* organisé par le Gouvernement turkmène à l'intention des délégations envoyées par les deux parties afghanes aux cérémonies, et a aussi participé à une brève réunion que le Président de Turkménistan a tenue avec elles le lendemain.

12. Fin janvier, M. Vendrell a rencontré à Douchanbé le Président du Tadjikistan, Imomali Rakhmonov, et le Ministre des affaires étrangères, Tabak Nazarov. Il s'est également entretenu à Islamabad avec le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, Abdul Aziz Kamilov. À la mi-février, après avoir présenté oralement un rapport sur les bons offices du Secrétaire général au groupe « six plus deux » le 8 février et au Conseil de sécurité le 12 février, il a tenu des entretiens à Washington avec de hauts fonctionnaires du Département d'État des États-Unis.

13. Il a tenu des réunions à New York et Genève avec le Vice-Ministre des affaires étrangères Zarif et d'autres représentants de haut niveau de la République islamique d'Iran, s'est tenu en contact permanent avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement pakistanais, s'est entretenu avec le chef de l'exécutif le 4 février, et s'est en outre réuni plus régulièrement avec le Secrétaire aux affaires étrangères Inam Ul-Haq et le Sous-Secrétaire Aziz Khan.

14. Tous les gouvernements consultés ont à chaque fois réaffirmé leur appui à mes efforts et à ceux de mon Représentant personnel, et souligné l'importance qu'ils attachaient au rôle central que l'ONU devait jouer dans le rétablissement de la paix en Afghanistan.

Situation de la Mission spéciale, y compris du Groupe des affaires civiles

15. Le Groupe des affaires civiles a poursuivi son action de promotion de la paix et d'information sur les droits de l'homme en menant un dialogue régulier avec les autorités politiques, en cherchant les contacts avec divers secteurs de la société civile et en observant les tendances dans les domaines politique, social, économique et des droits de l'homme. Les Taliban ont menacé de fermer les bureaux de la Mission spéciale en Afghanistan au moment où les sanctions ont été imposées. Toutefois, à la suite d'un entretien entre mon Représentant personnel et M. Mutawakkil, le Groupe a pu continuer à opérer dans cinq grands centres urbains – Kaboul, Jalalabad, Mazer-e-Charif, Hérat et Kandahar – en plus de Faizabad, dans la zone tenue par le Front uni. D'autres spécialistes des affaires civiles sont en cours de recrutement de façon que le Groupe atteigne ses effectifs autorisés, à savoir 12 spécialistes. L'action menée pour renforcer la présence de la Mission spéciale dans le pays s'est heurtée à de nouvelles difficultés du fait de la fermeture du bureau des Taliban à New York au mois de février et de ce que les Taliban perçoivent comme le caractère incertain de leur présence à l'ONU.

16. Les principaux interlocuteurs des spécialistes des affaires civiles sont les autorités politiques, les autorités administratives, les chefs religieux, les *shuras* (assem-

blées traditionnelles de notables) et les représentants de groupes de jeunes et de femmes, de médias et de milieux universitaires. Le Groupe a analysé la situation des droits de l'homme en Afghanistan, les systèmes administratif et judiciaire de l'« Émirat islamique » et de l'État islamique d'Afghanistan ainsi que la situation des minorités religieuses et ethniques.

C. Autres questions

Destruction de statues

17. Le décret par lequel le mollah Omar a ordonné la destruction de toutes les statues en Afghanistan a provoqué un tollé international. Dans sa résolution 55/243 du 9 mars 2001, l'Assemblée générale, suivie par le Conseil de sécurité, a dénoncé le décret et a demandé instamment aux Taliban de le revoir et d'en arrêter l'exécution. De nombreux appels analogues ont été lancés par l'UNESCO, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), des États Membres et des institutions universitaires et culturelles. Le Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka s'est rendu à Islamabad pour demander au Gouvernement pakistanais d'intervenir afin d'éviter la destruction. Un envoyé spécial du Directeur général de l'UNESCO, le Ministre de l'intérieur du Pakistan, le Ministre des affaires étrangères du Qatar (Président en exercice de l'OCI) accompagné d'*oulémas* renommés venus d'Égypte, de Jordanie et du Qatar, ainsi qu'un groupe de parlementaires japonais sont allés en Afghanistan pour chercher à amener les Taliban à renoncer à leur projet.

18. Les mesures prises par les Taliban ont été fortement critiquées par l'État islamique d'Afghanistan et par l'ancien Roi ainsi que par de nombreux Afghans, personnalités en vue et simples particuliers. La Société pour la préservation du patrimoine culturel afghan, qui mène depuis longtemps une action de défense du patrimoine culturel des Afghans, a annoncé le 3 avril qu'elle était obligée de suspendre ses opérations en Afghanistan et qu'elle fermerait ses bureaux de Kaboul jusqu'à nouvel ordre.

Explosions de bombes

19. Une série d'incidents se sont produits à Kaboul ces mois derniers : une bombe a explosé le 22 novembre à l'extérieur du Ministère de l'information et de la culture à Kaboul, brisant les vitres du Ministère et de bâtiments avoisinants, mais ne faisant apparemment aucune victime. Le 17 mars, une voiture piégée a explosé dans le quartier ouest de Kaboul, faisant cinq morts et blessant apparemment le Ministre Taliban de l'éducation, Amir Khan Muttaqi, et plusieurs autres personnes. La veille, un petit engin explosif avait explosé à l'extérieur d'une medersa près du consulat général du Pakistan à Jalalabad. Le 5 mars, un commandant Taliban, Anwar Dangar, a été blessé par des inconnus.

Évolution de la situation dans la région et au-delà

20. Après l'adoption de la résolution 1333 (2000), par laquelle le Conseil de sécurité a imposé de nouvelles sanctions contre les Taliban, j'ai constitué, à la demande du Conseil, un comité de cinq experts chargé de faire des recommandations concernant les modalités de contrôle de l'embargo sur les armes et de la fermeture des camps d'entraînement de terroristes. Le 31 mars, le Comité a entrepris une mission

de quatre semaines, se rendant dans les pays de la région pour s'entretenir avec les gouvernements.

21. Pendant la période considérée, l'ancien roi, Zahir Chah, a envoyé des délégations dans les pays membres du groupe « six plus deux », à savoir la Fédération de Russie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et la République islamique d'Iran, ainsi qu'en Égypte et en Arabie saoudite. Une délégation s'est également rendue à Faizabad pour s'entretenir avec les dirigeants de l'État islamique d'Afghanistan.

22. À la fin du mois de mars, le commandant du Front uni, Ahmad Shah Massoud, est allé à Moscou pour s'entretenir avec des personnalités du Gouvernement russe. Au début du mois d'avril, à la suite des protestations internationales contre la destruction des statues bouddhiques, il a fait une visite très médiatisée en France et en Belgique. Il a rencontré le Ministre français des affaires étrangères à Paris, a prononcé une déclaration au Parlement européen à Strasbourg et s'est rendu à la Commission européenne à Bruxelles, où il a rencontré le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune. Parallèlement, pendant la deuxième semaine d'avril, une délégation de 12 Taliban, y compris le Ministre des affaires étrangères, s'est rendue à Doha, à l'invitation du Gouvernement du Qatar, Président en exercice de l'OCI.

23. La situation en Afghanistan a été abordée lors de contacts de haut niveau entre divers gouvernements pendant toute la période considérée. Il s'agit notamment des entretiens que le chef du Gouvernement pakistanais a eus avec les Présidents du Kazakhstan et du Turkménistan lorsqu'il s'est rendu dans ces pays, et de la visite en République islamique d'Iran du Premier ministre de l'Inde au mois d'avril. Lors de sa première réunion tenue à Delhi, le 20 novembre, à la suite de la réunion d'un groupe américano-russe de haut niveau sur le terrorisme, le groupe de travail russo-indien sur l'Afghanistan (créé lors de la visite du Président Poutine en Inde au mois d'octobre dernier) a accusé les Taliban d'utiliser les territoires qu'ils contrôlent pour abriter et entraîner des terroristes internationaux.

24. Avant qu'il ne se rende à Kandahar au mois de mars après la publication du décret ordonnant la destruction des statues, le Ministre pakistanais de l'Intérieur s'était rendu au début du mois de février en Afghanistan où il avait rencontré le mollah Omar et d'autres chefs Taliban. Les entretiens avaient porté entre autres sur le rapatriement de réfugiés en Afghanistan, l'extradition de personnes accusées de crimes et la question d'Osama bin Laden.

D. Situation militaire

25. Il n'y a pas eu d'interruption des hostilités depuis la fin du mois de décembre dans l'ensemble du pays; la guerre n'est plus saisonnière en Afghanistan, les deux parties étant maintenant mieux équipées et entraînées à la guerre d'hiver. Les mouvements récents de troupes de part et d'autre et la concentration d'unités le long de la principale ligne d'affrontement ainsi que dans le centre de l'Afghanistan donnent à penser que des combats de vaste envergure risquent de reprendre bientôt. Il est manifeste que les deux parties se préparent à s'affronter pendant le printemps et l'été.

26. Le Front uni s'est attaché à réorganiser ses forces de manière à en faire une sorte d'armée régulière. Il a convoqué plusieurs fois ses commandants pour les persuader d'accepter ces modifications structurelles et il cherche aussi à incorporer des commandants fidèles à Ismail Khan et au général Dostum. Ce dernier est revenu en Afghanistan au mois d'avril pour la première fois depuis deux ans, pour rencontrer le professeur Rabbani à Faizabad. Parallèlement, le Front a tenu les forces Taliban en alerte en faisant des sorties hors des diverses « enclaves » qu'il détient en territoire Taliban, ainsi que le long de la principale ligne d'affrontement, compliquant de la sorte l'acheminement de renforts et la réapprovisionnement des Taliban.

27. Depuis le milieu de janvier, les combats ont été constants dans la province de Takhar au nord-est, où se trouve Taloqan; le terrain est pris et repris constamment, ni l'une ni l'autre des parties ne réussissant à garder l'avantage. La ville de Taloqan elle-même reste aux mains des Taliban.

28. Comme indiqué précédemment, le district de Yakawlang dans la province de Bamyane a été capturé à la fin de décembre par les forces de la faction Hezb-e Wahdat, qui fait partie du Front uni, recapturé deux semaines plus tard par les Taliban et repris de nouveau par les Hezb-e Wahdat à la fin du mois de janvier. Le 15 février, le Front a capturé la ville de Bamyane, mais ne l'a gardée que brièvement avant qu'elle ne soit reprise par les Taliban. Ces derniers n'ont toutefois pas réussi à étendre leur contrôle en dehors de la ville, et le Front a repris l'offensive à la fin du mois de mars. À la mi-avril, le Front avait avancé jusqu'à cinq kilomètres de la ville.

29. Pendant la période considérée, il y a eu des échanges de tirs d'armes légères et d'artillerie entre les Taliban et le Front uni dans les îles de l'Amu Darya, près d'Emam Saheb, où se trouvent de nombreuses familles déplacées. Le Front a envoyé des renforts dans les îles et il cherche à persuader les personnes déplacées de ne pas partir.

III. Activités humanitaires et droits de l'homme

A. La situation humanitaire

30. Depuis mon dernier rapport, la situation humanitaire en Afghanistan s'est à nouveau considérablement dégradée. Conjuguant leurs effets sur un peuple déjà appauvri, la guerre et la sécheresse ont réduit des centaines de milliers de personnes à la misère et au dénuement. Ces derniers mois, les déplacements de population des zones rurales vers des villes comme Hérat, Mazar, Kaboul et Kandahar se sont multipliés, jetant sur les routes 500 000 personnes en quête de nourriture, d'abri, de sécurité et d'aide. On estime que 200 000 autres personnes ont cherché refuge et protection dans les pays voisins. Parmi elles, 170 000 se sont rendues au Pakistan, un nombre indéterminé est passé en République islamique d'Iran et 10 000 sont bloquées à la frontière avec le Tadjikistan. On peut s'attendre à ce qu'au cours des prochains mois l'extension du conflit et l'aggravation de la sécheresse provoquent le déplacement de plusieurs centaines de milliers d'autres personnes.

31. En Afghanistan, le déplacement est la solution de ceux qui n'ont plus d'autre choix. C'est la détresse la plus absolue qui pousse des familles entières à quitter leur maison, affronter le banditisme et les intempéries et voyager pendant des jours avec

l'espoir de trouver des secours dans un camp de personnes déplacées ou de réfugiés. Les personnes déplacées et les réfugiés qui finissent par atteindre Hérat, la République islamique d'Iran ou le Pakistan sont les plus fortunées, c'est-à-dire celles qui ont les moyens de payer pour leur transport. Dans de nombreuses régions, des centaines de milliers de gens qui n'ont pas ces moyens se retrouvent bloqués dans des zones ravagées par la guerre et la sécheresse. Pour les aider, il importe certes de mobiliser des moyens financiers et matériels, mais il faut aussi avoir la capacité d'acheminer et de distribuer les secours. Il est donc essentiel de chercher à augmenter cette capacité, notamment parmi les organisations non gouvernementales.

32. La stratégie de l'ONU et de ses partenaires consiste à aider les familles dans leurs régions d'origine de façon à prévenir les déplacements de population involontaires. Cette stratégie a bien marché partout où elle a pu être mise en oeuvre. Malheureusement, la sécheresse et la guerre ont eu un impact si large et si brutal que les mouvements de population qu'elles ont provoqués dépassent les capacités d'intervention des organismes d'aide. L'insuffisance des moyens financiers, la faiblesse de la présence humanitaire et le fait que les autorités ne soient guère disposées à fournir une assistance expliquent en grande partie les conditions d'existence lamentables de la majorité des personnes déplacées.

33. En février 2001, j'ai demandé au Coordonnateur des secours d'urgence, Kenzo Oshima, de se rendre en Afghanistan pour y faire le bilan de la situation humanitaire et attirer l'attention sur la crise de financement de l'effort humanitaire. Sa mission faisait suite à la mort de plus de 150 personnes dans les camps de déplacés d'Hérat pendant une période de froid intense qui avait duré plusieurs jours. Ces morts tragiques ont brutalement fait prendre conscience au reste du monde de l'insuffisance des moyens consacrés aux besoins humanitaires de la population afghane. Sans doute la réaction des pays donateurs a-t-elle aidé depuis à stabiliser la situation dans les camps de déplacés, mais un effort plus conséquent est indispensable si l'on veut prêter secours aux populations dans leurs villages d'origine et endiguer la vague actuelle de déplacements involontaires. Or, à la date de rédaction du présent rapport, 85 millions de dollars seulement avaient été débloqués, alors qu'il faudrait plus de 250 millions de dollars pour faire face à la crise.

34. Dans toutes les régions où elle sévit, la sécheresse a continué de toucher gravement la population afghane, dont la vulnérabilité va encore s'accroître considérablement jusqu'au mois d'août, qui est celui des moissons. Or les résultats préliminaires d'un relevé des ensemencements effectué par le Programme alimentaire mondial (PAM) en Afghanistan font ressortir dans de nombreuses régions une réduction sensible des ensemencements pour toutes les cultures, si bien que les moissons ne suffiront sans doute pas à redresser sensiblement la situation. Cette réduction des ensemencements est généralement attribuée à la faiblesse des précipitations et à une pénurie de semences. Les précipitations hivernales ont en effet été inférieures à la moyenne, et, dans certains cas, inférieures aux données enregistrées l'année dernière. La période de plus grande disette sera sans doute celle de la soudure, aux mois de juin et juillet, qui sont aussi les mois de plus grande activité militaire. Dans plusieurs régions du pays, nos partenaires continuent de signaler des décès liés à la malnutrition. À Hérat, où de nombreuses personnes déplacées se rendent en quête d'assistance, les arrivées se sont stabilisées autour de 80 familles par jour pendant les mois d'hiver. Elles ont à nouveau augmenté pour atteindre 200 familles par jour à la fin du mois de mars et 225 familles par jour pendant la première semaine d'avril. Pour la seule journée du 9 avril, ce sont plus de 340 familles qui sont arri-

vées. Les camps de personnes déplacées d'Hérat compteraient environ 120 000 habitants. Les organismes d'aide sont débordés et ne réussissent plus à répondre aux besoins urgents de milliers de villages dans tout le pays ni à ceux de toutes les personnes déplacées. Malgré la réaction très favorable des pays donateurs qui a suivi les morts d'Hérat et qui a apporté un répit temporaire en février, il faut s'attendre à très court terme à une recrudescence des besoins de fournitures d'urgence.

35. À moyen terme, toute une série de facteurs feront qu'il sera difficile de surmonter les effets de la sécheresse : le nombre élevé de personnes déplacées, les importantes pertes d'actifs, les pénuries de semences et d'autres intrants agricoles, la réduction du cheptel, l'affaiblissement de l'infrastructure agricole, les changements structurels induits dans le secteur agricole par la disparition de vergers et de vignobles, et un volume de précipitations qui semble anormalement faible. La poursuite du conflit armé et le fait que les dirigeants de toutes les factions orientent leurs ressources vers la guerre continuent de figurer au nombre des principaux obstacles à un véritable redressement.

36. Il ressort d'une analyse préliminaire de la mise en oeuvre du décret portant interdiction de la culture du pavot somnifère en Afghanistan que ce décret est effectivement appliqué. On constate en effet une réduction considérable de la culture du pavot dans les principales zones de production des provinces d'Helmand, de Nangarhar, d'Oruzgan et de Kandahar. Le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime procède actuellement à son enquête annuelle sur le pavot somnifère, dont les résultats devraient être connus en juillet et permettront de dresser un tableau exact de l'ampleur de cette culture en Afghanistan.

37. Pour bienvenue qu'elle soit, l'application effective de l'interdiction de la culture du pavot a des retombées économiques et sociales graves pour les anciennes zones de production, dont les agriculteurs et la population doivent payer le prix de la conversion à d'autres types de culture. Cette épreuve supplémentaire a contribué aux déplacements de population à l'intérieur de l'Afghanistan ainsi qu'à l'afflux de nouveaux réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran. Il n'en reste pas moins que les Taliban, quels que soient leurs motifs pour ce faire, ont accompli ce que la communauté internationale leur demandait de faire : ils ont considérablement réduit la culture du pavot. Il appartient donc maintenant à la communauté internationale de faire un geste en retour, faute de quoi on risque de constater une augmentation tout aussi rapide de la production à la fin de l'année si les agriculteurs reprennent la culture du pavot.

38. En 2000, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires ont facilité et appuyé le rapatriement de 210 170 Afghans, dont 133 397 à partir de la République islamique d'Iran et 76 779 à partir du Pakistan. Ces rapatriements volontaires bénéficiant d'une assistance ont été suspendus depuis en raison des effets conjugués d'un hiver rigoureux, d'une situation alimentaire extrêmement précaire et des déplacements massifs de population à l'intérieur de l'Afghanistan.

39. Le rapport le plus récent du HCR sur la situation des rapatriés souligne les difficultés considérables auxquelles ceux-ci sont confrontés à leur retour dans un pays dévasté par de longues années de guerre. Alors même que les rapatriements volontaires bénéficiant d'une assistance n'ont pas concerné les régions gravement touchées par la sécheresse ou la guerre, le HCR a constaté que 25 % des rapatriés

n'avaient pas de revenus réguliers et que 27 % d'entre eux dépendaient d'un marché du travail extrêmement précaire. Le HCR et ses partenaires ont été en mesure de fournir une aide à 17 % des rapatriés, dont 39 % avaient découvert à leur retour que leur maison était détruite. Cette aide leur a permis de reconstruire leur maison et d'avoir l'accès à l'eau potable. Sans doute la paix est-elle une condition préalable du rapatriement à grande échelle des réfugiés afghans, mais il faudra aussi mettre en place des programmes d'aide complets et à plus long terme si l'on veut permettre à un plus grand nombre de réfugiés de rentrer chez eux sans compromettre leur sécurité et leur dignité.

40. Pendant le premier trimestre de 2001, l'ONU a tenté d'améliorer la protection et l'aide accordées aux nombreux Afghans passés en République islamique d'Iran et au Pakistan ou bloqués à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan. Plus de 170 000 Afghans formant la plus importante vague de réfugiés depuis le début des années 90 sont allés chercher refuge au Pakistan, où la majorité d'entre eux sont arrivés au cours des quatre derniers mois. Plus de 60 000 de ces nouveaux réfugiés ont été transférés au nouveau camp de Shamshatoo, près de Peshawar dans la province de la Frontière nord-ouest, où le HCR/PAM et diverses organisations non gouvernementales leur fournissent des abris, de la nourriture, de l'eau et des services d'assainissement, de santé et d'éducation. Plus de 110 000 autres nouveaux réfugiés continuent cependant de vivre dans des conditions épouvantables dans des sites de fortune dispersés dans toute cette province et dans le Baloutchistan. On estime à 80 000 le nombre de ceux qui campent en plein air dans le misérable camp de Jalo-zai. Il faut s'attendre à l'apparition d'épidémies en raison des effets conjugués du surpeuplement du site, de l'insuffisance grave de ses installations sanitaires et de l'arrivée de la saison des pluies.

41. Le 9 novembre 2000, le Pakistan, qui accueille déjà 1,2 million de réfugiés afghans, a fermé sa frontière avec l'Afghanistan et interdit l'entrée de nouveaux réfugiés sur son territoire. Invoquant des raisons sociales, économiques et sécuritaires, il a déclaré qu'il n'était plus en mesure de reconnaître à première vue les Afghans entrant dans son territoire comme des réfugiés. Les opérations de vérification du statut de réfugié ne sont plus autorisées et les autorités soutiennent qu'il n'est plus possible de libérer des terrains supplémentaires pour réduire l'énorme surpeuplement des camps. Dans ces conditions, le HCR a de plus en plus de mal à offrir une aide en matière de protection à des personnes qui relèvent pourtant éminemment de sa compétence. Le Gouvernement a fait valoir le nombre élevé de réfugiés se trouvant déjà au Pakistan et les problèmes que la sécheresse en cours lui pose à lui aussi, et il a exprimé son inquiétude à l'idée que la fourniture d'une assistance aux nouveaux arrivés en inciterait probablement d'autres à traverser la frontière. L'ONU est sensible à ces préoccupations et s'est engagée à mobiliser des ressources significatives au profit des réfugiés et à faciliter leur retour en Afghanistan là où cela sera possible. Au cours de nos entretiens (voir les paragraphes 2 et 3 ci-dessus), le général Musharraf et moi-même sommes convenus d'adopter une approche à deux volets pour résoudre le problème. Selon cette approche, l'ONU continuerait de multiplier ses activités humanitaires en Afghanistan dans tous ses domaines d'activité, en mettant l'accent sur l'aide aux populations dans leurs lieux d'origine afin de prévenir de nouveaux déplacements involontaires. De même, elle continuerait de dispenser son aide sur le territoire pakistanais afin d'assurer la protection des véritables réfugiés. En retour, le Gouvernement soutiendrait et faciliterait l'aide aux réfugiés, ainsi que les mesures devant assurer leur protection, conformément aux principes

reconnus sur le plan international. Lors d'une conversation récente avec le général Musharraf, j'ai sollicité son aide pour la traduction dans les faits de cette approche à deux volets, qui comprendrait les mesures décrites ci-dessous.

42. Si l'on veut que l'aide destinée aux camps de réfugiés du Pakistan soit correctement ciblée, la détermination du statut de réfugié doit être faite par des organismes d'aide de l'ONU afin de garantir que l'aide va bien à ses bénéficiaires légitimes. Il faut aussi que des terrains supplémentaires soient fournis pour les réfugiés du camp de Jalozai, qui sont actuellement parqués dans des conditions de densité intolérables. Les Afghans qui continuent de fuir vers le Pakistan hésitent à se faire connaître de peur d'être arrêtés et déportés. Le HCR craint que, parmi les Afghans rapatriés de force et remis aux Taliban, il ne se trouve des individus justifiant d'un besoin réel de protection. Il a proposé de créer des comités mixtes d'examen chargés d'examiner les dossiers de toutes les personnes menacées de déportation et d'accorder l'asile au Pakistan à celles d'entre elles qui ont de bonnes raisons de craindre d'être persécutées dans leur pays. Le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation m'a adressé deux lettres sur cette question (A/55/896-S/2001/346 et A/55/897-S/2001/347).

43. En République islamique d'Iran, le Gouvernement et le HCR ont poursuivi leurs négociations sur un mécanisme qui permettrait d'identifier les Afghans ayant besoin de protection. En ce qui concerne les 10 000 Afghans bloqués à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, le HCR négocie actuellement avec les autorités tadjikes en vue d'obtenir un plein accès à ces personnes, ainsi que leur protection dans un lieu sûr et la séparation des civils et des combattants qui est indispensable pour continuer de fournir une aide aux civils.

B. Droits de l'homme

44. Les problèmes rencontrés par les Afghans dans le domaine des droits de l'homme continuent d'être aggravés par la guerre, ses effets cumulés et directs, notamment la manière dont elle est menée, une pauvreté extrême et endémique, exacerbée par la sécheresse, ainsi que les politiques et pratiques suivies par les autorités. Au cours de la période écoulée depuis mon dernier rapport et, comme indiqué plus haut, la guerre et l'hiver, avec leur cortège de déplacements de population, ont rendu les Afghans encore moins capables d'exercer des droits aussi fondamentaux que le droit à la vie et à la sécurité. Ils sont de plus en plus nombreux à devoir fuir leur lieu d'origine afin de protéger leur vie ou de rechercher des moyens de survie. En outre, un grand nombre d'Afghans qui ne peuvent ou ne veulent pas partir sont victimes de violations des droits de l'homme tout aussi graves : menaces directes contre leur vie du fait d'une paupérisation croissante ou pratiques abusives allant des exécutions sommaires et des détentions arbitraires à la discrimination et aux difficultés d'accès à l'assistance offerte par les organismes à vocation humanitaire.

45. La situation des femmes et des jeunes filles en Afghanistan demeure inacceptable. Le décret interdisant aux femmes afghanes de travailler dans les organismes d'aide autres que ceux du secteur de la santé, publié par les Taliban en juillet 2000, continue de constituer un grave obstacle. Ce décret représente non seulement une violation flagrante des droits des femmes afghanes mais restreint aussi considérablement la capacité des organisations fournissant une assistance d'atteindre les

femmes afghanes puisque, seules les membres des organismes d'aide de sexe féminin peuvent avoir un contact direct avec les femmes bénéficiaires.

46. Malgré les efforts déployés par le Coordonnateur des Nations Unies et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU pour négocier son abrogation, ce décret demeure en vigueur. Les négociations se poursuivent avec les autorités et il faut espérer que des progrès seront réalisés dans le respect des dispositions prises pour assurer le bon fonctionnement des opérations humanitaires des Nations Unies établies par le système des Nations Unies en Afghanistan.

47. Toutefois, il convient de noter que les organismes d'aide ont réussi à obtenir que la Journée internationale de la femme soit largement célébrée en Afghanistan dans la semaine du 8 au 14 mars 2001. Ces organismes, de concert avec les autorités, ont organisé plusieurs manifestations auxquelles ont assisté un grand nombre de femmes afghanes à Hérat, Jalalabad, Mazar, Kandahar et Faizabad.

48. Comme indiqué dans le cadre de l'examen de la situation des réfugiés (voir plus haut par. 30 à 43), il est extrêmement préoccupant que le droit d'asile et les garanties prévues par la loi pour les Afghans ayant franchi les frontières internationales ne soient pas respectés; en effet, des milliers d'entre eux se trouvant au Pakistan ont été rapatriés de force dans leur pays d'origine en violation du droit international. Il est tout aussi préoccupant que des milliers d'Afghans ayant échoué dans les îles Panj, sur le fleuve Amu Darya, se voient refuser l'entrée au Tadjikistan et sont en fait sous le contrôle des forces militaires, ce qui aggrave leur insécurité et entrave la fourniture d'une assistance humanitaire.

49. Au milieu du mois de janvier, diverses sources dignes de foi ont commencé à fournir de nombreuses informations indiquant qu'un grand nombre de civils avaient été délibérément tués après que les troupes des Taliban eurent repris le district de Yakawlang dans la province centrale de Bamyan. Yakawlang, tenu par les Taliban depuis mai 1999, avait été pris le 28 décembre 2000 par les forces du Hezb-e Wahdat, placées sous le commandement de Karim Khalili qui avait été contraint de battre en retraite le 7 janvier 2001 face à une contre-attaque des Taliban. Le 23 janvier 2001, les forces du Hezb-e Wahdat, cette fois bénéficiant apparemment de l'appui de la population locale au lendemain des massacres, a repris le contrôle de Yakawlang. L'Organisation Human Rights Watch a fourni un compte rendu détaillé du massacre dans un rapport publié en février. Ce rapport confirmait la mort d'environ 170 hommes qui comptaient parmi eux plusieurs membres des organismes d'aide, dont un fonctionnaire de l'ONU.

50. Le 19 janvier 2001, j'ai publié une déclaration dans laquelle je me déclarais extrêmement préoccupé par ces informations qui devaient faire rapidement l'objet d'une enquête, et j'exigeais que les Taliban prennent immédiatement des mesures pour contrôler leurs forces et traduire les coupables en justice. Les Taliban ont, quant à eux, nié à maintes reprises être responsables de tout massacre délibéré de civils à Yakawlang.

51. Ma déclaration a reçu l'appui du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, M. Kamal Hossain qui, après la visite qu'il a effectuée au Pakistan au milieu du mois de mars, a fait observer dans son rapport à la Commission des droits de l'homme que l'on disposait de suffisamment d'informations pour justifier une enquête plus approfondie des événements survenus à Yakawlang en vue d'établir les

circonstances dans lesquelles avaient eu lieu ces massacres et identifier les coupables.

52. Compte tenu des violations systématiques et répétées qui perpétuent le climat d'impunité régnant dans le pays, il convient de mener une action concertée pour demander des comptes à tous les auteurs de crimes de guerre, des atteintes au droit international humanitaire et des violations flagrantes des droits de l'homme.

53. Le 9 janvier 2001, le mollah Omar a déclaré passible de la peine de mort la conversion ou l'incitation à la conversion de musulmans au christianisme ou au judaïsme. À la suite de la proclamation de ce décret, les organisations non gouvernementales ont réduit leurs activités de crainte que leur association avec la population afghane ne soit mal interprétée.

IV. Observations

54. Je suis une fois encore obligé de signaler que la situation en Afghanistan a continué de se détériorer et que la crise humanitaire a atteint des proportions alarmantes. Qui plus est, la situation devrait se dégrader encore dans les mois à venir en raison d'une intensification probable des combats et des effets persistants de la sécheresse. J'engage de nouveau les États Membres à répondre généreusement à l'appel global en faveur de l'Afghanistan. Si la lassitude des donateurs pouvait paraître compréhensible après tant d'années de guerre en Afghanistan, il convient de ne pas oublier que la communauté internationale, du fait de sa décision de ne pas rester en Afghanistan après le départ des forces de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques, est pour une grande part responsable de la détresse actuelle du pays. S'ils ne veulent pas continuer à fournir indéfiniment une aide humanitaire, les États Membres doivent prendre de nouveau l'engagement de trouver une solution politique globale. En l'absence de règlement, on ne saurait espérer un retour massif et librement consenti des réfugiés et des déplacés, en particulier des nombreux Afghans qualifiés dont les compétences sont indispensables à la reconstruction du pays.

55. Les pays qui sont le plus activement intervenus en Afghanistan sont aussi ceux qui sont les plus touchés par les répercussions négatives du conflit afghan. C'est pourquoi, je continue à nourrir l'espoir que ces pays finiront par se rendre compte que le meilleur moyen de garantir leurs intérêts nationaux légitimes consiste à mettre en place un gouvernement unifié et représentatif en Afghanistan répondant de ses actes devant son propre peuple et au sein duquel les divers groupes ethniques qui forment l'Afghanistan se sentiront représentés.

56. Si la situation humanitaire actuelle ne peut être imputée aux sanctions, celles-ci ne cessent pour autant d'être invoquées en permanence dans le discours politique afghan. Les Taliban, qui les ont fait passer pour des sanctions économiques, ont tenté, avec des fortunes diverses, de convaincre la population locale, qu'elles étaient responsables de la détérioration de la situation interne. Ils ont également invoqué les sanctions comme motif pour suspendre leur participation au processus de dialogue instauré sous les auspices de l'ONU, qu'ils avaient accepté le 2 novembre, sous prétexte que leur adoption contre seulement l'une des parties au conflit témoignait de l'absence d'impartialité de l'Organisation. Si cette réaction négative de la part des Taliban n'était guère surprenante, elle est en contradiction avec l'engagement qu'ils avaient pris par écrit. Je continue d'espérer que leurs dirigeants, s'ils souhai-

tent sérieusement parvenir à une solution négociée, finiront par comprendre que l'imposition des sanctions n'a pas compromis la capacité de l'ONU d'agir en tant qu'intermédiaire impartial. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la recherche d'un règlement acceptable à l'échelon international et dans la mobilisation des ressources dont l'Afghanistan a besoin pour s'engager dans la voie du relèvement.

57. Une retombée involontaire mais néanmoins bien réelle des sanctions a été la situation précaire des bureaux et du personnel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. La clôture du bureau des Taliban à New York en particulier a conduit ces derniers à menacer d'exercer des représailles, en fermant le bureau de la Mission spéciale des Nations Unies à Kaboul. Mon Représentant personnel a fait savoir à maintes reprises aux Taliban qu'un tel lien était inacceptable.

58. Au cours des mois écoulés, les Taliban eux-mêmes ont paru hésiter entre une politique de défi de la communauté internationale et une approche plus pragmatique consistant à essayer de répondre à certaines de ses exigences. Cette dernière approche, plus manifeste avant l'imposition des sanctions, s'était traduite par leur acceptation d'un processus de négociation dans lequel l'ONU devait jouer un rôle de médiateur et par l'application de leur décret sur l'élimination de la culture du pavot, mesure qui, comme je l'ai déjà dit, mérite d'être accueillie favorablement par la communauté internationale si l'on veut que cette politique soit maintenue. La première approche, qui a trouvé son expression dans l'application du décret relatif à la destruction des statues, donne à penser que les Taliban sont actuellement dominés par des éléments plus radicaux.

59. J'ai noté que les Taliban prétendent que la communauté internationale se soucie plus des reliques historiques que du sort du peuple afghan. Or, c'est parce que l'avenir de l'Afghanistan me préoccupe que je me vois une fois encore dans l'obligation de déplorer profondément la destruction par les Taliban de statues anciennes et de reliques en Afghanistan, en particulier des deux superbes statues géantes du Bouddha à Bamyan. Ces objets faisaient partie du patrimoine commun de l'humanité. Non seulement symbolisaient-elles la diversité historique de la nation afghane, mais elles étaient aussi l'expression des principes de tolérance religieuse, politique et ethnique – le fondement le plus solide d'un avenir meilleur, plus pacifique et plus tolérant pour tous les Afghans.

60. Si des sanctions efficaces et appliquées en temps opportun peuvent se révéler utiles pour amener certains régimes à modifier leur conduite, elles ne sauraient être une fin en soi et se substituer à une politique globale. Pour établir la paix en Afghanistan, la communauté internationale doit fixer des objectifs précis et élaborer une stratégie permettant leur application. Il faudrait que ces objectifs comprennent des principes clairement définis qui devraient guider les orientations et programmes de tout gouvernement qui serait mis en place en Afghanistan, conformément au droit de la population afghane de décider de son propre destin et au principe des relations amicales entre États.

61. Cette stratégie doit aussi prévoir l'élaboration de propositions, notamment d'incitations, qui soient de nature à susciter une dynamique interne et un débat entre les parties belligérantes et à les amener à prendre des mesures pour réaliser ces objectifs. En conséquence, je me félicite vivement que la Banque mondiale ait fait savoir à mon Représentant personnel en janvier qu'elle était disposée à effectuer une mission d'évaluation des besoins en Afghanistan, et d'abord une enquête sur les mé-

nages, mesure préalable à l'élaboration d'un plan de relèvement et de reconstruction du pays.

62. Il importe tout autant de ne pas sous-estimer le rôle central que doivent jouer les Afghans non belligérants – qui représentent somme toute la majorité de la population – dans les décisions touchant le destin de leur pays, soit dans le cadre d'élections soit grâce à la convocation d'une *loya Jirga*, comme celle proposée par l'ancien Roi Zahir Chah.

63. Les perspectives pour les mois à venir demeurent sombres. Les deux parties belligérantes, abondamment approvisionnées en armes et en matériel de guerre par leurs commanditaires étrangers, se préparent manifestement à livrer de violents combats. Pour aussi pénible que soit cette perspective, il faut espérer qu'après une autre série encore de vains affrontements, ces parties et leurs partisans finiront par comprendre que le conflit ne peut être réglé par les armes et qu'un règlement politique négocié est la seule solution.
